

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•								
Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :					
21/09/2021	21/09/2021		2021-5643					
1. Intitulé du projet								
Sondage (s) de 100 m de profondeur/sol, re		<u> </u>						
Solidage (5) de 100 III de profondedi, 501, 1e	Solidage (s) de 100 m de profondeut/sol, recherche en eau soutename							
2 Identification du	(adaa) masiira(a) dia	d (d)						
	(ou des) maître(s) d'ouvrage	e ou au (ou aes)	petitionnaire(s)					
2.1 Personne physique								
Nom PHILIPPEAU	PrénomV	INCENT						
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	GAEC PHILIPPEAU							
Nom, prénom et qualité de la personne	PHILIPPEAU VINCENT							
habilitée à représenter la personne morale	FHILIFFEAO VINCEIVI							
RCS / SIRET 3 3 0 5 1 7 8	5 5 0 0 0 1 2	Forme juridique	GAEC					
loigne	z à votre demande l'anne	eve obligatoire	n°1					
	z a vone demande i dime	exe obligatore	11 1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea			22-2 du code de l'environnement et					
С	limensionnement correspon							
N° de catégorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie					
	Forage d'une profondeur sup	érieure à 50 m/so	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) L'nour le besoin en eau					
	Rubrique 1.1.1.0 article L214-1							
	·							

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Monsieur Vincent PHILIPPEAU gérant du GAEC PHILIPPEAU, (producteurs laitiers) veut réaliser un forage d'eau pour sécuriser leurs approvisionnement en eau. Actuellement alimenté par un forage existant sur le site qui est défectueux (tubage brisé), il souhaite être sur de leur approvionnement en eau.

Le forage prévoit d'exploiter la nappe (179AE02), selon le référentiel LISA (SIGES Bretagne), représentée par le « Socle plutonique dans les bassins versants de l'Oudon de sa source à la Mayenne (non inclus), de la Verzée, l'Argos".

Le projet se situe à plus 35 m de tout bâtiment agricole et de toutes sources de pollutions.

Le forage fera 100 m de profondeur et sera équipé en tubage plein et crépine sur toute sa longueur. Une cimentation de tête sera réalisée sur 12 m de profondeur à l'extrados du tubage. Des essais de pompage seront réalisés après les travaux. Dans un premier temps, des essais par paliers pour définir le débit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges, et dans un second, un essai longue durée sur 24 à 72 h pour tester la productivité de la nappe et valider l'aire d'alimentation de l'exploitation du forage.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Le GAEC PHILIPPEAU a pour projet de sécuriser son approvisionnement en eau de son site par un forage conforme à la réglementation et de réaliser une économie d'eau vis à vis du réseau d'eau publique. Il prévoit d'exploiter la nappe schisteuse de socle présente sur la zone à un débit de pointe de 15 m3/jour pour un prélèvement annuel de l'ordre de 5475 m3/an.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Le projet consiste en la foration d'un puits artésien d'environ 100 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.
1 - réalisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance jusqu'à 100 mètres ou plus de profondeur 2 - si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins/crépinés en diamètre 140 mm. cf coupe fournie Mise en place de le tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadenassé) Débit (Qmax) obtenu après le développement de l'ouvrage
3 - Test de pompage - 3 paliers et un essais longue durée de l'ordre de 24 à 72h. 4 - Équipement de l'installation de pompage
Le forage sera réalisé par la société BONNIER FORAGES qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation ce forage prévoit d'exploiter la nappe (179AE02), selon le référentiel LISA et de prélever 5475 m3/an avec un débit maximum de 15 m3/jour.
Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 35 m de toute habitation. Le projet de forage est profond de 100 m et est équipé en tubages PVC pleins/crépinés.
Le forage fonctionnera grâce à l'électricité. Il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront être constatées en phase travaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Forage soumis à la Rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement - ICPE Rubrique 2.1.0.1 - Modification d'un système de prélèvement en eau d'une ICPE agricole soumise à déclaration						
		on - préciser les unités de mesure utilisées				
profondeur du forage	eurs caractéristiques	Valeur(s)				
débit de prélevement		3 m3/h 5475 m3/an				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>47°35'50"2</u> 8 Lat. <u>0</u> °5 <u>3</u> '4 <u>6</u> " <u>0</u> 5				
La Grande Cottinaie	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)				
49500 STE GEMMES D'ANDIGNE	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de					
parcelle OC 277	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :					
	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _				
	Point d'arrivée :	Long°' Lat°'" _				
	Communes traversées:					
Jo	oignez à votre demande les ann	exes n° 2 à 6				
30	g					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X Remplacement d'un forage réalisé en 2000 à 70 m de profondeur.						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	à 5.68 km : ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 52022 046 Nom : BOCAGES ET VERGESR DU SEGREEN à 4.9 km : ZNIEFF DE TYPE 1 Identifiant : 52022057 Nom : RUISSEAU DE MISENGRAIN ET SES ETANGS
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

			à 490 m d'une zone humide potentielle et 30 m d'un plan d'eau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		49DDT20050002 - PPRi-Oudon Mayenne Par une crue à débordement lent de cours d'eau 49DDT20050003 - PPRi-Affluents de l'Oudon Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	à 14,77 km : SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS Identifiant : FR5200630 Nom : Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de fracturation dans les grès et de prélever 5475 m3/an avec un débit maximum de 3 m3/h. Masse d'eau : FRGG021 - Bassin versant de l'Oudon La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation en profondeur. Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée. Le prélèvement restera identique, pas d'incidences supplémentaires. L'ancien forage sera rebouché.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		L'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement local de la nappe trop important. L'aire d'alimentation théorique est inférieure à 148 m de rayon. Absence de relation hydraulique directe entre le réseau de fracturation et les la nappe superficielle ou la zone humide située à proximité. L'effet de drainance sera surveillé pendant les essais de pompage par le biais d'un piézomètre court (2 m) placé en bordure de zone humide.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			La zone d'implantation du forage se situe à 15 KM de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Seulement l'amené/repli du matériel de forage est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramené après forage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Le processus de forage engendre forcement du bruit. L'opération de forage durera entre 4h et 8h.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un périmètre de quelques mètres autour du forage pendant les travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont a prévoir.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		L'eau de l'aquifère peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Boues non polluées épandues au sol.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		Boue (eau + roches broyées) seulement la phase travaux. Les eaux sont décantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées et décantées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Les boues de forage sont des broyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X				
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
	lantation du forage se s ndard de données du si			le la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au gradé ou détruit.			
	eau ne sera pas perturk ur 12 m de profondeur.	oée car	il n'y a	ura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce aune			
Afin de préser sera réalisée.	ver la qualité de l'eau d	es napį	oes sou	terraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage			
nappe trop im Les essais de p stade, la rayon humide pour v	De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement de la nappe trop important. Les essais de pompage définiront le débit de pompage et ainsi limité le rayon d'incidence sur la nappe d'eau souterraine. A ce stade, la rayon d'alimentation théorique est inférieure à 148 m. Un piézomètre court (2 m) sera placée en bordure de zone humide pour valider la non-connection hydraulique avec la nappe superficielle pouvant alimenter les zones humides en période d'étiage et la nappe profonde.						
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			
			·				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):						
- margelle bétonnée de 3 m2						
- couvercle béton cadenassé						
La tête de forage s'élèvera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel						
- cimentation sur 12 m de profondeur par injection sous pression par le bas						

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation

environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Il existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espéce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière a proximité du projet.

L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage - peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrole pendant les essais de pompage).

Pas nécessité d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires								
Objet								
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;							
2	2 Un plan de situation au 1/d'extraits cartographiques	25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes					
;		hies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises mettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X					
4		, ,,,	×					
4	5 38°; 43° a) et b) de l'an mètres au minimum) pouve évolutions récentes, à une	ages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 ant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des oisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;						
•			×					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
		Objet					
	9	. Engagement et sig	nature				
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseig	nements ci-dessus	X				
Fait à	SAINTE GEMMES D'ANDIGNE		le, 21/09/2021				
Signature	GAEC PHILIPPEAU CS 150.000 € La Grande Cottinaie 49500 STE GEMMES D'ANDIGNÉ N° TVA Intra.com : FR80 330 517 855	cadre ci-dessus					